

BUREAUX et TERTIAIRE

SÉCURITÉ INCENDIE

LES INCONTOURNABLES

- Code du travail L. 232-1-12, R 232-12-7, R 232-12-17 à 22 et R. 235-4-8.
- Arrêté du 22 septembre 1995 et circulaire DRT n° 95-07 du 14 avril 1995 relatifs au désenfumage.
- Arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail.
- Arrêté du 26 février 2003 relatif à l'éclairage de sécurité.
- Norme AFNOR NF C 71-830 : Maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité.
- Règles APSAD R1, R3, R4, R5, R7, R13, R16, R17 : Règles d'installation de matériels de protection incendie.
- Guide pour la maintenance des extincteurs portatifs, mobiles et fixes (CNMIS SAS).

La présente fiche concerne les établissements non soumis aux réglementations ERP et IGH.

Bien que ces bâtiments soient souvent partagés entre plusieurs entreprises totalement indépendantes ils doivent satisfaire aux exigences du Code du travail. Les équipements de sécurité incendie concourent à éviter des pertes humaines, à contenir le développement de l'incendie et à faciliter l'intervention des secours.

MARQUES DE CERTIFICATION A RECOMMANDER

CRÉATION D'UNE INSTALLATION

(mise en œuvre des équipements)

Produits certifiés :

- Systèmes de Sécurité Incendie : référentiel de certification NF508/CNMIS, normes NF S 61-931,934,935,936,940,950 et EN 54-X.
- Appareils Electriques Autonomes de Sécurité (AEAS) : référentiel de certification NF015/LCIE, norme NF C 48-150 (BAAS), normes NF C 71-800,801,815 et 820 (éclairage de sécurité).
- Dispositifs de commandes pour SSI (DAC, DCM....) : référentiel certification NF196/CNMIS norme NF S 61-938.
- Exutoires et ouvrants de désenfumage (DENFC) : référentiel de certification NF405/CNMIS, norme NF S 61-937-1.
- Clapets coupe-feu (norme NF S 61-937) et volets de désenfumage (norme NF S 61-937 -1 et 5) : référentiel de certification NF264/CNMIS.
- Portes résistant au feu : référentiel de certification NF277/CNMIS norme NF S 61-937-1/2/3/4 et NF060/CTBA, NF131/CTBA.
- Coffrets de relayage pour ventilateur de désenfumage NF278/CNMIS, norme NF S 61-937.
- Robinets d'Incendie Armés et tuyaux : référentiel de certification NF021/CNMIS.



- Extinction Automatique à gaz : référentiels de certification H13/CNPP.



- Extincteurs portatifs : référentiel de certification NF074/CNMIS, norme NF EN 3-7.
- Affichage de sécurité : référentiel de certification NF318/CNMIS, normes NF S 60-303 et NF X 08-003-1 et -3.
- NF-Quincaillerie référentiel NF040/AFAQ AFNOR Certification (barre anti-panique, fermetures d'urgence...).



Installations des produits :

- Systèmes de détection incendie : règle d'installation APSAD R7/CNPP, certification APSAD I7/CNPP.
- Systèmes d'extinction automatique à gaz : règles d'installation APSAD R3 et R13/CNPP, certification APSAD I13/CNPP.
- Systèmes d'extinction automatique du type sprinkleurs : règle d'installation APSAD R1/CNPP, certification APSAD I1/CNPP.
- Fermetures résistant au feu à structure métallique : règle d'installation APSAD R16/CNPP, certification APSAD I16/CNPP.
- Systèmes de désenfumage naturel : règle d'installation APSAD R17/CNPP, certification APSAD I17/CNPP.
- RIA : règle d'installation APSAD R4/CNPP, référentiel de certification : validation d'installation J5/CNPP.



- Extincteurs : règle d'installation APSAD R4/CNPP et norme NF S 61-922, certifications APSAD I4 (CNPP) & NF Service NF2855 (AFAQ AFNOR Certification).



MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Faire appel à des entreprises proposant des services certifiés est tout aussi essentiel pour effectuer des opérations de maintenance que pour réaliser des installations neuves.

Certifications APSAD ou APSAD & NF Service communes avec celles relatives aux installations à l'exception de la certification de maintenance de la détection incendie (APSAD F7/CNPP), des RIA (APSAD F5/CNPP), des fermetures résistant au feu (APSAD F16/CNPP) et des systèmes de désenfumage (APSAD F17/CNPP) qui sont distinctes.

Sélectionnez des produits et des services certifiés sur www.lasecuritecertifiee.com